

N°DCA-2019-032

- Membres  
théoriques : 17  
- Membres en  
exercice : 17  
- Membres  
présents :  
9  
- Pouvoirs :  
5  
- Votants :  
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A  
L'ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS**

Le 14 novembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU.  
MM. Bastien CORITON, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.  
M. Nicolas BERTRAND.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet - représenté par Monsieur Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED PC.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,  
Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,  
Monsieur Sébastien TASSERIE à Monsieur Nicolas BERTRAND,  
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Madame Virginie LUCOT-AVRIL,  
Monsieur Philippe LEROY à Madame Chantal COTTEREAU.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Sébastien TASSERIE, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du Sdis, modifiée,
- la délibération n° 2015-CA-08 du Conseil d'administration du 13 février 2015 portant création d'une autorisation de programme « acquisition du matériel roulant », modifiée.

\*  
\*\*

Le présent rapport vise à clôturer l'autorisation de programme (AP) destinée à l'acquisition de matériels roulants, créée en 2015 et régulièrement ajustée depuis cette date.

Les dernières commandes passées en 2018 ont fait l'objet d'une livraison et d'un paiement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement	
		Déjà consommés	Réalisé 2019
Acquisition de matériels roulants	7 175 441,05 €	6 754 941,05 €	420 500,00 €
			420 439,24 €

Il est désormais possible de clôturer l'autorisation de programme pour le montant définitif suivant :

Intitulé	Montant			
	Global	Final	Final/Initial	
			(en €)	(en %)
Acquisition de matériels roulants	7 175 441,05 €	7 175 380,29 €	- 60,76 €	0,00%

Pour mémoire, les acquisitions initialement affectées à cette AP sont dorénavant intégrées à la nouvelle AP relative à l'acquisition des matériels roulants et navigants du plan pluriannuel d'équipement 2019-2022.

\*  
\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191118-DCA-2019-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2019

Affichage : 19/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*